



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00041

Numéro SIREN : 969 201 532

Nom ou dénomination : IMMOCHAN FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2014 sous le numéro de dépôt 13202

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

IMMOCHAN FRANCE
rue Marechal de Lattre de Tassigny
59170 Croix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : IMMOCHAN FRANCE

Numéro RCS : 969 201 532

Forme Juridique : Société par actions simplifiée à capital variable

Numéro Gestion : 2009B00041

Adresse : rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 Croix

Numéro du Dépôt : 2014R013202 (2014 13223)

Date du dépôt : 21/08/2014

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 15/04/2013

1 - Décision : Démission(s) de commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 2 septembre 2014

Le Greffier,



A 3202

IMMOCHAN FRANCE
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59 170 CROIX
RCS Lille Métropole B 969 201 532
SIRET : 969 201 532 00039

EXTRAIT DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2013

[...]

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la société ACEA de son poste de Commissaire aux comptes titulaire avec effet à l'issue de la présente assemblée et de son non remplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission du Monsieur Cédric TOULEMONDE de son poste de commissaire aux comptes suppléant avec effet à l'issue de la présente assemblée et de son non remplacement.

SIXIEME DECISION

Tout pouvoir est donné au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités légales auprès des administrations, et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique décide que le présent acte sous seing privé sera reporté dans le registre des décisions de l'associé unique.

Extrait certifié conforme

Le Président

